



Paroles de parents roms sur la scolarisation de leurs enfants

**Analyse CODE
Juin 2009**

La Fondation Roi Baudouin (FRB) a présenté le 19 mars 2009 le rapport d'une enquête sur la scolarisation des enfants roms en Belgique¹. L'angle d'approche de cette enquête était tout à fait original puisque la FRB s'est mise à l'écoute des parents roms, de leurs représentations, de leurs projets, de leurs craintes aussi.

Ce travail ne pouvait que retenir l'attention de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) qui avait notamment réalisé deux recherches en 2003 et 2004, la première sur la recherche d'une réponse sociale à la mendicité des mineurs², la seconde sur la sensibilisation des autorités publiques à la Communauté rom et sur l'intégration scolaire des enfants roms³. En effet, la scolarisation des enfants Roms nous était apparue comme un vecteur d'intégration fondamental, mais aussi une étape essentielle pour que les Roms puissent accéder à leur droits.

L'enquête de la FRB a permis de réaliser 45 entretiens avec des personnes entendues dans un cadre d'entretiens semi-directifs et des conversations informelles, en donnant une priorité aux mères, mais également aux pères. Ces entretiens ont été rendus possibles grâce au travail de traducteurs et médiateurs.

Caractéristiques du parcours scolaires des enfants roms

Avant toute chose, il est important de rappeler que les relations du monde Rom avec le monde non-Rom sont bien souvent caractérisées par la méfiance et la peur qui ont leurs racines dans une longue histoire de persécution et de rejet. Pour l'enfant rom, le contact avec l'école est souvent le premier contact avec le monde non Rom.

¹ Fondation Roi Baudouin, *Scolarisation des enfants roms en Belgique. Paroles de parents*, Bruxelles, mars 2009. Téléchargeable sur le site www.kbs-frb.be

² CODE, *Recherche relative au développement d'une réponse sociale à la question de la mendicité des enfants en Belgique*, 2003, www.lacode.be. Cette première recherche avait permis d'observer que d'après les informations recueillies auprès des autorités compétentes et des associations de terrain, les mineurs qui mendiaient en Communauté française et en Région de Bruxelles-Capitale étaient pour la plupart des mineurs étrangers accompagnés de leurs parents ou de membres de leur famille au sens large, originaires des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO)² et d'origine Rom. La mendicité étant la conséquence d'un état de précarité et de vulnérabilité, diverses recommandations avaient été formulées par la CODE afin d'y apporter une réponse sociale.

³ CODE, *Recherche-pilote sur la sensibilisation des autorités publiques à la Communauté Rom et sur l'intégration scolaire des enfants Roms*, CODE, Février-juillet 2004, Bruxelles, téléchargeables sur www.lacode.be dans la rubrique Dossiers.

Le parcours scolaire se caractérise souvent par un parcours morcelé, une entrée tardive dans la scolarité, un décalage d'âge, un retard scolaire et l'absentéisme⁴.

Tous ces facteurs sont en interaction et se renforcent mutuellement. Le parcours morcelé et l'âge d'entrée en milieu scolaire ont des répercussions importantes sur le retard. Le retard démotive l'enfant de telle sorte qu'il renforce l'absentéisme, qui renforce lui-même le retard.

Ces facteurs engendrent souvent, en interaction avec les faibles attentes scolaires, le décrochage scolaire. Mais comme le relevait l'association ATD Quart Monde, qui travaille avec les publics précarisés, parfois, *peut-on parler de décrochage, pour un grand nombre, il n'y a pas eu accrochage*⁵.

Obstacles à la participation scolaire

Les obstacles à la participation scolaire des enfants roms sont nombreux.

Dans le cadre de cette analyse, nous insisterons en particulier sur les motifs formulés par les parents eux-mêmes dans le cadre de la recherche de la FRB.

En tout premier lieu, les parents témoignent de ce que la situation de séjour et les conditions de vie précaires empêchent l'enfant de s'investir dans un processus à long terme, notamment au niveau scolaire. La scolarité ne constitue pas une priorité lorsqu'on est en situation de survie, notamment de satisfaire ses besoins primaires (manger, se loger, s'habiller, etc.).

En second lieu, plusieurs dangers sont avancés comme motifs de non participation à la vie scolaire au sens large : la violence des autres enfants, la menace pour les filles de perdre leur virginité à la puberté et la crainte des valeurs morales inculquées par l'école, notamment par le biais de l'éducation sexuelle.

Associé au danger, l'Etat est bien souvent considéré comme un Etat policier, compte tenu des expériences vécues dans les pays d'origine mais également en Belgique (procédure de renvoi vers le pays).

Le fait d'être stigmatisé comme Rom est également un motif avancé par les parents.

Notons que les coupures dans la scolarité dues au parcours migratoire des parents et des enfants affectent également la scolarisation.

Différentes particularités socioculturelles entrent également en jeu : la prédominance de la famille sur l'école, une éducation orientée vers le groupe avec des rythmes quotidiens de vie libres, une orientation forte vers la culture orale, ...

Un argument essentiel tient à la structure familiale de la famille Rom, au sein de laquelle les femmes tiennent un rôle central en matière de soin et d'éducation aux enfants. En particulier, la belle-fille doit être vierge et rom. Elle se doit d'être « parfaite » et obéissante⁶. Cette

⁴ Voyez pour plus d'informations la recherche de 2004 de la CODE.

⁵ ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Groupe enseignement, *Communiquer avec l'école, c'est important, parce que c'est l'avenir des enfants qui est en jeu !*, 2003, p. 3.

⁶ Voyez l'étude FRB, point 4.2. « Mais d'une jeune femme, on attend tellement de choses... » La condition des femmes romes, p. 54 et sv.

structure familiale assure une cohérence au groupe. Ceci est donc un frein important pour la participation scolaire tant des filles que des garçons, compte tenu des possibles rencontres avec des personnes non roms et du fait de la crainte de la perte de la virginité⁷.

Ainsi, la réussite sociale des Roms implique de faire un « bon mariage ». Lors du séminaire du 19 mars 2009 de la FRB, une personne rom a témoigné de ce que *chez nous, le mariage est aussi important que pour les Belges, les études*. Ce qui est important se passe « à l'intérieur » et pour préserver la cohésion sociale, il faut préserver la moralité via un « contrôle des femmes ».

Il faut ajouter que la faible scolarisation et les mauvaises expériences des parents avec l'école ont pour conséquences la méfiance vis-à-vis de l'institution, de son fonctionnement et de ses apports et, de manière générale, de faibles attentes scolaires.

La relation école-famille, qui est essentielle pour la participation scolaire des enfants, est souvent caractérisée par des malentendus et de la non-communication.

Recommandations

La scolarisation des enfants roms fait apparaître les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les Roms (statut de séjour, précarité, longue histoire de rejet, méfiance, etc.). La CODE formulé diverses recommandations pour y apporter une réponse sociale⁸.

L'étude de la FRB conclut à ce que *toute action en termes de scolarisation doit s'accompagner d'une reconnaissance citoyenne et de la prise en compte de la spécificité culturelle des Roms*⁹.

Outre une reconnaissance citoyenne et le respect de leur spécificité culturelle, loin de toute intégration-assimilation, les Roms doivent être considérés comme partenaires des décisions qui les concernent.

Pour favoriser la scolarisation des enfants roms, il est indispensable de travailler avec leurs parents¹⁰. Ils doivent être les premiers partenaires de la scolarisation. Leur participation effective est centrale.

Les questions de l'accès au séjour, au travail et à l'aide matérielle sont aussi un prérequis nécessaire et indispensable.

Pour les Roms, les apports de l'école doivent être d'avoir accès à un travail et au progrès, ainsi que l'apprentissage de la morale, au respect et à la discipline¹¹. Autre élément important : l'école doit être un espace d'émotions positives, c'est-à-dire que le parent qui confie son enfant a besoin de sentir que celui-ci est aimé, ce qui peut être considéré comme un compensation symbolique du climat de méfiance et de rejet dont sont l'objet les roms¹². Il faut dès lors travailler sur un cadre émotionnel positif.

⁷ Notons que l'étude de la FRB constate que les filles sont moins scolarisées que les garçons.

⁸ Nous vous renvoyons à nos recherches, www.lacode.be

⁹ Etude FRB, p. 81.

¹⁰ Le rôle des pères a notamment été rappelé par la FRB.

¹¹ Voyez l'étude de la FRB, point 3.4. La place de l'école dans le projet de réussite sociale. p. 50 et sv.

¹² Etude FRB, p. 77.

Pour favoriser l'accrochage scolaire, surmonter les malentendus et renforcer une meilleure compréhension mutuelle, une attention particulière doit par conséquent être accordée à la communication entre la famille et l'école.

Les médiateurs roms ont un rôle important à jouer dans ce cadre. En effet, ils permettent une meilleure communication avec les familles, une démarche pro-active à l'égard de l'absentéisme scolaire. Ils améliorent l'implication des parents dans la scolarisation et sensibilisent les parents à l'importance de l'enseignement. Un espace doit être laissé à la négociation. Une aide matérielle ou financière doit être envisagée compte tenu de leur situation généralement très précaire.

Lors du séminaire du 19 mars 2009, Koen Geurts, du Centre régional d'intégration Le Foyer, a témoigné du travail de médiation scolaire réalisé en collaboration avec des médiateurs roms dans plusieurs communes bruxelloises (Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Josse et Anderlecht). Il a relevé les résultats importants en terme de participation scolaire¹³. Ce mode d'action doit être soutenu et multiplié¹⁴.

Pour conclure, reprenons ses propos et rappelons que *les 10 à 12 millions de Roms répartis dans toute l'Europe sont les citoyens les plus européens qui soient. Il incombe à nos politiques de les reconnaître comme citoyens européens, tout en respectant leur identité culturelle.*

Cette analyse a été réalisée par la Coopération des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le CJEF (Conseil de la jeunesse d'expression française), DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes), la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site. www.lacode.be

Rue Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles

www.lacode.be

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française. Direction générale de la Culture – Service général de la jeunesse et de l'éducation permanente.

¹³ En 2008, grâce à la médiation scolaire, le Foyer a inscrit 70 enfants à l'école.

¹⁴ Notons que la Fondation Roi Baudouin a lancé en appel à projet « Pour des initiatives en faveur de la scolarisation des enfants roms », voir <http://www.kbs-frb.be>